

COMMUNE DE BERNEX

PV N° 32

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 12 mars 2024

Séance ordinaire, tenue à 20 h à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s : Présidente : Christine Novelle Damond
 Secrétaire : François Jesus
 Vice-Secrétaire : Lionel Rossini

Mmes et MM. André Baud, Karl-Anton Baumann, Maxime Cabot, Ariane Chassot, Mirella De Fusco Fehlmann, Florian Dumalle, Aude Echard, Luc Gioria, Marie-Laure Graf, Julie Honegger, Natacha Jacquemoud, Pierre Jordi, Sandra Marconi, Liliane Martignetti, Valérie Mossier Willemin, Patrick Moynat, Christian Perrier, Ivan Sierro, Jean-Daniel Vez, Stéphane Vuille, Guillaume Zufferey.

Excusée : Mme Eliane Demierre

Assistent également à la séance :

M. Gilbert Vonlanthen : Maire
Mme Guylaine Antille : Conseillère administrative
M. Cyril Huguenin : Conseiller administratif
M. François Stocco : Secrétaire général
Mme Isabelle Sermondade : Assistante du Conseil municipal
Mme Pierrine Saini : Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour ^[1]_[SEP]
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 février 2024
3. Communications du bureau du Conseil municipal ^[1]_[SEP]
4. Communications du Conseil administratif
5. Présentation du compte rendu financier
6. Proposition du Conseil administratif : ^[1]_[SEP]
 - a) CEP 5-2024-55 : demande de crédit pour un don à la Fondation Hainard
 - Rapport de la commission Culture et Espaces publics du 21 février 2024
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 1^{er} mars 2024
 - Projet de délibération ^[1]_[SEP]
7. Proposition du Conseil municipal :
 - a) Motion relative à l'installation de panneaux solaires sur le bâtiment en construction de Lully, le Ccube

- b) Motion du groupe PLR intitulée : « *Sensibilisons les jeunes à la politique communale* »
- c) Motion du groupe PLR visant à créer, après étude de faisabilité, des abris-bus entre la route de Soral et la route de Lully

8. Informations

9. Questions

La **Présidente**, Mme Christine Novelle Damond, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais électronique. La **Présidente** salue la présence de M. Gilbert Vonlanthen, Maire, de Mme Guylaine Antille, Conseillère administrative, et de M. Cyril Huguenin, Conseiller administratif. Elle souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, à Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Elle les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon déroulement de cette assemblée. La **Présidente** salue également le nombreux public venu assister aux débats ainsi que M. Fabien Kuhn, journaliste pour la Tribune de Genève. Elle rappelle à ceux-ci qu'ils doivent garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation, selon l'article 34 du règlement du Conseil municipal. Tout enregistrement et photographie sont également interdits. Elle excuse l'absence de Mme Eliane Demierre, Conseillère municipale et Vice-Présidente.

1. Acceptation de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est accepté par 23 voix pour, à l'unanimité des membres présents.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 février 2024

Mme **Jacquemoud** souhaite revenir sur le huis clos du point 3. Elle observe qu'un procès-verbal doit refléter l'intégralité des débats et propos tenus et que ce procès-verbal n'est donc pas conforme. Tout du moins, un procès-verbal annexe, éventuellement confidentiel, doit être rédigé sur le huis clos à l'attention des conseillers municipaux, ce qui n'est pas le cas.

En réponse, la **Présidente** donne lecture de l'article 32 du règlement du Conseil municipal :

¹ Dans les cas prévus par la loi, à la demande d'un de ses membres ou du Conseil administratif, le Conseil municipal peut décider de délibérer à huis clos sur un objet déterminé.

² Dès que le huis clos est déclaré, le public doit se retirer.

³ Les membres de l'assemblée sont tenus de garder le secret le plus absolu sur la délibération et le procès-verbal ne doit contenir que le dispositif de celle-ci.

Mme **Jacquemoud** demande si un enregistrement du huis clos a été effectué.

La **Présidente** répond par la négative.

- Le procès-verbal du 6 février 2024 est adopté par 22 voix pour et 1 abstention (23 votants).

3. Communications du bureau du Conseil municipal

La **Présidente** fait part des communications suivantes :

- En date du 6 mars 2024, le Conseil municipal a reçu par courrier électronique un courrier du CRI 201 relatif à l'utilisation du réfectoire de la caserne des pompiers de Bernex et Confignon. En complément, le bureau informe qu'il a pris contact avec la commune de Confignon et décidé conjointement que ce courrier sera abordé dans les commissions ad hoc, c'est-à-dire la commission « Économie et Sécurité » pour Bernex. Dans cette attente, un courrier de réponse sera transmis à Monsieur Bocquet, représentant des Sapeurs du CRI 201.
- Concernant le voyage du Conseil municipal qui aura lieu les 24, 25 et 26 mai 2024, la destination sera la ville de Zurich avec, entre autres, une excursion prévue au mont Pilatus pour la journée de samedi. Un e-mail sera transmis aux Conseillères et Conseillers municipaux dès demain pour les inscriptions et diverses demandes. La **Présidente** les remercie par avance de bien vouloir y répondre rapidement afin de pouvoir poursuivre l'organisation du voyage.

4. Communications du Conseil administratif

M. le Maire, Gilbert Vonlanthen, fait part des communications suivantes :

Référendum relatif au PLQ Vailly

L'arrêté du Conseil d'Etat a confirmé l'aboutissement du référendum, le nombre de signatures collectées ayant été atteint. La date de la votation est arrêtée au 9 juin 2024. Un débat contradictoire public sera organisé le 17 avril 2024 à la salle communale de Luèchepelet.

Budget 2024 de la commune de Bernex

La délibération prise par le Conseil municipal le 21 novembre 2023 pour approuver le budget 2024 a été validée par le Département des institutions et du numérique le 15 février dernier, statuant ainsi positivement sur la légalité de la décision du délibératif.

Questions posées lors du Conseil municipal du 6 février 2024

Mme Jacquemoud demande si des réponses ont bien été adressées à M. Bisol, en réponse à ses courriers des 9 et 28 décembre derniers, et sollicite une copie de ces réponses.

Le Conseil administratif a répondu le 7 février 2024 au courrier daté du 28 décembre 2023. Il a également répondu le 9 février 2024 au courrier adressé le 9 décembre 2023. Par ailleurs, le Conseil administratif n'a pas pour habitude de diffuser ses correspondances, et ne transmettra donc pas de copies de ces courriers. Mme Jacquemoud peut de son côté s'adresser directement à M. Bisol afin de les obtenir.

Pour information, M. Water Bisol a écrit pas moins de 12 courriers ou mails au Conseil administratif sur les 12 derniers mois. Ses demandes ont nécessité un nombre conséquent d'heures de travail de recherches et de compilations d'informations.

Mme Jacquemoud demande pourquoi le règlement de construction du village de Bernex est encore sur CMNet.

Le Conseil administratif confirme que ce document n'est plus sur CMNet. Il subsiste toutefois sur le site silgeneve.ch - banque de données électronique législative et juridique du canton de Genève -, mais son retrait n'est pas de la compétence de la commune.

M. Jordi s'interroge sur les mesures prises en matière de sécurité depuis le terminus du tram et jusqu'au chemin de Bonne.

Comme l'a déjà évoqué M. Huguenin lors de la séance du Conseil municipal du 6 février, aucune mesure n'est prévue sur ce tronçon à court terme, principalement pour des questions de coûts et du fait que des réaménagements sur le périmètre sur lequel il se situe auront lieu dans un délai de 3 ans dans le cadre des travaux du futur quartier de Vailly. Il faut donc attendre encore un peu ce nouveau quartier qui permettra d'avoir un accès sécurisé et lumineux sur ce chemin.

Question écrite posée lors du Conseil municipal du 6 février 2024

Question de Mme Natacha Jacquemoud

Depuis le début de la législature et jusqu'à fin 2023, CHF 59'231'375.- de crédits ont été votés. Le Conseil municipal n'a aucun suivi de ces demandes de crédits.

Le Conseil administratif peut-il fournir un suivi des demandes de crédits votées en précisant

- *Le montant utilisé pour chaque demande de crédit, la date de l'utilisation des fonds*
- *Si les fonds n'ont pas été utilisés, la date à laquelle ils le seront*

Le Conseil administratif compte-t-il mettre en place un instrument de suivi des demandes de crédit pour le Conseil municipal ?

Le montant total des crédits votés par le Conseil municipal depuis le début de la législature s'élève à CHF 45'394'067 et non CHF 59'231'375.- comme affirmé par la Conseillère municipale.

Le sujet des investissements est traité deux fois par année dans la commission Finances et Administration :

- lors de la clôture des comptes, au printemps : l'état des investissements votés et réalisés l'année précédente est présenté et discuté, un document est mis à disposition des Conseillères et Conseillers municipaux sur la plateforme CMNet ;
- lors de la préparation du vote du budget, en novembre : le plan des investissements, indiquant tous les crédits ouverts, qu'ils soient votés ou au stade des intentions, fait l'objet d'un examen par les commissaires. Ce document est aussi à disposition via CMNet. Mis à jour chaque trimestre par l'administration, il permet de suivre l'état des dépenses et surtout la projection de celles-ci.

Toutes les Conseillères et Conseillers municipaux ont accès à ces informations. Les séances du Conseil municipal relatives à la clôture des comptes et au vote du budget permettent d'évoquer publiquement tous les aspects financiers qui sont en jeu.

Il faut relever encore que, lors de l'audit des comptes annuels par la fiduciaire, le rapport établi comporte une annexe 13, qui dresse un état des lieux de tous les crédits votés et acceptés. Les Conseillères et Conseillers municipaux reçoivent un exemplaire de ce rapport, qui rassemble 17 annexes détaillant tous les éléments utiles à la bonne compréhension des finances communales.

Dans ce contexte, le Conseil administratif met déjà à disposition les éléments d'information dont il dispose et le délibératif en a connaissance. Il est erroné d'affirmer que le Conseil municipal n'a aucun suivi des demandes de crédits. Un nouvel instrument n'est pas nécessaire, la question posée par Mme Jacquemoud relève d'une mauvaise connaissance des informations à disposition.

5. Présentation du compte rendu financier

Avant de céder la parole à M. Gilbert Vonlanthen, la **Présidente** rappelle qu'il s'agit d'une première présentation afin que les Conseillères et Conseillers municipaux puissent avoir une première idée des comptes. Il appartiendra ensuite au Conseil municipal de renvoyer ces comptes en commission des finances pour étude, ce que le bureau recommande.

M. Vonlanthen fait la présentation des comptes 2023 :

Un excédent de revenus de 4,4 % et des économies sur les charges de 3,2 % par rapport aux prévisions ont conjointement permis à la Commune de Bernex de dégager un résultat bénéficiaire de 69'000 francs à l'issue de cette année 2023, alors que le budget faisait état d'un déficit de CHF 2'985'000, soit CHF 42'365'892 de charges et CHF 39'380'892 de revenus.

En ce qui concerne les charges et revenus d'exploitation

Représentant près de la moitié des charges de fonctionnement, les frais de personnel sont parfaitement en ligne avec le budget, laissant apparaître un écart favorable de 1 %. L'augmentation de 12 % par rapport à 2022 provient à la fois des nouveaux postes créés au sein de l'administration

communale (auprès de la nouvelle crèche de Saint-Mathieu notamment) et de l'indexation des salaires compensant l'inflation.

Les frais généraux affichent une économie de 10 % par rapport au budget. Cet écart favorable de près d'un million de francs provient essentiellement des économies réalisées sur les honoraires de conseillers externes (CHF 552'000) et de l'ajustement de la provision sur le reliquat fiscal (CHF 326'000).

La diminution des frais généraux est encore plus importante par rapport à 2022 (-11 %), et ceci malgré l'ouverture à la rentrée scolaire 2023 d'une deuxième crèche à Saint-Mathieu et l'installation de pavillons scolaires à Luchepelet. Cette économie est toutefois purement comptable puisqu'en 2022 la provision sur reliquat fiscal avait dû être augmentée de plus d'un million de francs.

Quant aux amortissements, ils sont parfaitement en ligne avec les prévisions et présentent un écart favorable de 6,5 % seulement par rapport au budget. Ce petit écart, un des plus faibles écarts observés ces dernières années, vient du fait que la Commune a réalisé 92 % des investissements nets inscrits au budget 2023.

Afin de compenser les prévisions de recettes fiscales toujours trop prudentes reçues de l'administration fiscale cantonale, le Conseil administratif majore régulièrement celles-ci. En cette année 2023, les recettes fiscales ont été augmentées de 16 % et les faits ont une nouvelle fois donné raison au Conseil administratif puisque les impôts perçus en 2023 présentent un écart favorable de 0,4 % seulement par rapport au budget de la Commune.

Suite à l'ouverture de la deuxième crèche, les taxes ont augmenté de plus de 8 % par rapport à 2022.

Quant aux revenus de transfert, ils affichent une augmentation d'environ CHF 700'000 par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022. Cette source de revenus supplémentaire provient essentiellement de la subvention perçue du Fonds de péréquation intercommunale plus importante que prévu (3 millions au lieu des 2,5 millions inscrits au budget 2023).

Globalement, le résultat d'exploitation réalisé présente une amélioration de 2,7 millions de francs par rapport à ce qui avait été budgété.

En ce qui concerne les charges et revenus financiers

Afin de financer les projets d'investissements planifiés en 2023, la Commune a dû recourir à de nouveaux emprunts, raison pour laquelle les charges financières augmentent de 38 % par rapport à 2022.

L'ajustement comptable des actions de la Banque Cantonale de Genève au 31 décembre ainsi que le dividende perçu en 2023 sur ces mêmes titres ont généré une importante augmentation des revenus financiers, tant par rapport au budget (+48 %) que par rapport à l'exercice précédent (+19 %).

Ces revenus, bien supérieurs aux attentes, ont permis d'améliorer le résultat financier de plus de CHF 626'000 par rapport au budget.

En ce qui concerne les charges extraordinaires

Compte tenu de ce qui précède, et dans le but également d'anticiper des charges de fonctionnement futures, des amortissements extraordinaires ont été comptabilisés pour un montant de CHF 259'000.

Au sujet des investissements et de la dette publique

Dans le cadre du budget 2023, le Conseil administratif s'est efforcé de présenter un nouveau plan des investissements plus réaliste. Ainsi durant cette année écoulée, 92 % des investissements nets ont pu être réalisés, contre seulement 13 % en 2021 et 34 % en 2022.

Parmi les principales réalisations, il y a bien sûr l'aménagement de la crèche de Saint-Mathieu, l'installation des pavillons scolaires à l'école de Luchepelet, mais également le rachat aux SIG de trois centrales solaires, le réaménagement des bureaux et de la serre au Centre de voirie, ainsi que le démarrage des projets de requalification des rues de Bernex et de la construction de la ferme agro-urbaine.

Comme cela avait été prévu dans le budget de trésorerie, la Commune a souscrit deux nouveaux emprunts de 5 millions de francs chacun en 2023 pour financer ces investissements. La dette publique à fin 2023 est de 19,5 millions de francs, contre 9,6 millions au 1^{er} janvier.

En guise de conclusion

La maîtrise des revenus, à travers la majoration des prévisions de recettes fiscales reçues de l'AFC, ainsi que la maîtrise des charges de fonctionnement et d'investissement ont permis au Conseil administratif de procéder pour la première fois de son histoire à des amortissements complémentaires et d'envisager avec confiance d'un point de vue financier les importants projets de développement à venir dans la Commune.

La Présidente remercie M. Vonlanthen. Elle demande si les membres de cette assemblée ont des questions de compréhension concernant cette présentation.

Mme Jacquemoud demande si les Conseillers municipaux peuvent recevoir cette présentation.

M. Vonlanthen indique que la présentation sera intégrée au procès-verbal. Le compte rendu sera renvoyé en commission des finances, laquelle devra valider les comptes 2023 lors de sa prochaine séance.

M. Gioria remercie l'Etat pour ses formidables prévisions.

La Présidente rappelle que les interventions doivent uniquement concerner des questions.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** passe au vote.

- **Le renvoi du compte rendu financier 2023 en commission Finances et Administration est accepté par 23 voix pour, à l'unanimité des membres présents.**

6. Proposition du Conseil administratif :

a) CEP 5-2024-55 : demande de crédit pour un don à la Fondation Hainard

- **Rapport de la commission Culture et Espaces publics du 21 février 2024**

Mme Graf donne lecture du rapport de la commission Culture et Espaces publics du 21 février 2024 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 1^{er} mars 2024**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 1^{er} mars 2024 (annexes).

Avant d'ouvrir la discussion sur cette demande de crédit, **la Présidente** informe l'assemblée qu'elle vient de recevoir une demande d'amendement de Mme Jacquemoud, Conseillère municipale indépendante. Elle donne lecture de l'amendement proposé :

Demande : diminution de la participation communale aux volets rénovation, aménagement et création du jardin philosophique de la Fondation Hainard.

Compte tenu de l'état de nos finances et en l'absence d'un plan financier, nous estimons que CHF 300'000 est un montant raisonnable.

La Présidente ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement.

M. Gioria relève que cette demande est peut-être justifiée, car la somme de CHF 500'000 est importante, mais il estime que la commune de Bernex se doit de participer financièrement à ce beau projet. Robert et Germaine Hainard sont des piliers culturels de la Commune. Pour ceux qui ne le savent pas, il faut rappeler que Robert Hainard est un des pionniers et un des précurseurs de l'écologie en Europe, voire même au monde. Par ses écrits et par son travail sur le terrain, il a contribué à faire connaître le monde animal. Enfin, la Commune se préoccupe de cet endroit. Il y a déjà de nombreuses années, le Parti démocrate-chrétien, comme il s'appelait à l'époque, avait fait une motion pour demander un rapprochement entre la Commune et la Fondation Hainard. Quelques actions ont été faites, mais ici, avec le crédit voté ce soir, c'est un très grand pas en avant qui est fait pour que le nom de Robert et Germaine Hainard soit gravé dans la culture de Bernex.

M. Gioria encourage l'assemblée à refuser cet amendement et à voter la somme qui est demandée, c'est-à-dire CHF 500'000, pour un vrai partenariat avec la Fondation Hainard.

La Présidente soumet au vote la demande d'amendement relatif à une diminution de la participation communale aux volets rénovation, aménagement et création du jardin philosophique de la Fondation Hainard avec un montant proposé de CHF 300'000.

- **L'amendement est refusé par 19 voix contre, 3 voix pour et 1 abstention (23 votants).**

Mme Marconi soumet un amendement. La proposition est d'ajouter un point à la délibération et de demander l'inscription d'une servitude de passage au bénéfice de la commune de Bernex concernant le cheminement à travers le parc de la propriété.

La Présidente ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet au vote cette proposition d'amendement, à savoir demander l'inscription d'une servitude de passage au bénéfice de la commune de Bernex concernant le cheminement à travers le parc de la propriété.

- **L'amendement est accepté par 23 voix pour, à l'unanimité des membres présents.**

M. Gioria annonce que Le Centre a également un amendement à soumettre au délibératif : il s'agirait de remplacer « pour un don » à la Fondation Hainard par « pour une participation financière ». En effet, au sens du groupe, le mot « don » sous-entend un peu que « l'on donne et qu'après, l'on s'en occupe plus », alors qu'une participation financière est quelque chose qui implique un peu plus la commune.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet au vote cette proposition d'amendement, à savoir remplacer le mot « don » par celui de « participation financière ».

- **L'amendement est accepté par 15 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions (23 votants).**

La Présidente ouvre à présent la discussion sur cette demande de crédit.

Au nom du PLR, **Mme Honegger** souhaite exprimer le soutien du groupe au projet de valorisation du patrimoine de la famille Hainard et à la création d'un parc public philosophique avec un passage reliant le chemin de Saule à la rue de Bernex. Le PLR croit fermement en l'importance de préserver notre patrimoine culturel et de créer des espaces verts accessibles à tous les citoyens.

Ce projet représente une occasion de mettre en valeur l'histoire et le patrimoine de Bernex, tout en offrant aux communiens un espace de détente et de réflexion.

De plus, le passage reliant le chemin de Saule à la rue de Bernex faciliterait la mobilité des résidents en offrant un chemin sécurisé supplémentaire.

Il est évident que l'allocation de 500'000 francs représente un investissement financier important, mais le PLR est convaincu par ce projet. Il s'agit d'un investissement dans la préservation de notre patrimoine et dans la création d'un environnement propice à la réflexion et au bien-être.

La gratuité pour les élèves de la commune lors de visites scolaires notamment et des ateliers organisés par le service culturel pour l'ensemble des habitants permettraient aux Bernésiens de découvrir, d'apprécier et de transmettre la richesse culturelle de Bernex.

Mme Graf relève que la demande de crédit sur laquelle le Conseil municipal a à se prononcer ce soir est extraordinaire dans tous les sens du terme et à plusieurs titres.

Elle est extraordinaire comme Robert et Germaine Hainard, leurs œuvres respectives et leur héritage le sont. La commission Culture et Espaces publics a eu le privilège l'an dernier de pouvoir visiter leur maison, siège de la Fondation, mais surtout cœur encore battant et vivant d'un patrimoine inestimable. Sans s'avancer trop, **Mme Graf** se rappelle que tous les membres avaient été saisis par la richesse de ce lieu, par son âme et par tous les trésors qu'il décelait. Et tous avaient aussi été interpellés par la nécessité de sécuriser rapidement ces pépites. C'est ce qui est proposé ce soir dans un des volets du projet auquel la commune est invitée à participer. C'est l'urgence de préserver, de conserver une œuvre inestimable, mais si fragile, qui donne un caractère extraordinaire à cette demande de crédit et à la rapidité de traitement de celle-ci.

Extraordinaire aussi le patrimoine qui se trouve dans ces lieux : gravures, sculptures, peintures, manuscrits, etc. L'œuvre de vies, qui connaît encore un rayonnement par-delà les frontières de la commune, du canton et du pays. Et cette œuvre mérite une plus grande considération, une meilleure visibilité, une plus large accessibilité. C'est également ce que propose le projet de la Fondation. Un parc et un lieu d'exposition tous deux ouverts au public pour les générations d'aujourd'hui. Mais surtout pour les générations futures, pour que la pensée précurseur d'Hainard puisse être diffusée et continue de résonner.

Extraordinaire aussi, et il ne faut pas l'occulter, le montant de cette demande de crédit. 500'000 CHF, c'est un chiffre conséquent. C'est un investissement important qui nécessitera de faire des choix pour décaler certaines autres dépenses. Mais pour le groupe VERSO, cet investissement, c'est également un positionnement politique fort, une reconnaissance vis-à-vis de la Fondation qui porte l'œuvre et le patrimoine des Hainard. Ces 500'000 CHF, probablement que la Fondation pourrait les trouver ailleurs, auprès d'autres mécènes pour pouvoir les investir dans le projet. Elle s'est tournée vers la commune pour en faire une partenaire de ce projet ambitieux dont les Bernésiennes et Bernésiens pourront bénéficier par un accès libre au parc ainsi qu'un lieu de culture riche et plein d'histoires locales.

La commune de Bernex a la chance, par un heureux hasard, d'être l'écrin d'un trésor patrimonial constitué par l'œuvre Hainard. C'est cette œuvre que la Fondation veut protéger et mettre en avant. Pour le groupe VERSO, il est donc nécessaire de faire partie de ce projet. Par respect pour le patrimoine Hainard, pour son rayonnement, et pour sa pensée encore tellement actuelle qui mérite d'être mise en lumière.

M. Rossini pense que tout a été très bien dit. Le groupe UDC supporte également cette demande de crédit. Il se réjouit aussi que les amendements proposés par les groupes présents en commission aient été acceptés.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

Un crédit de CHF 500'000.- pour une participation financière à la Fondation Hainard

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Culture et Espaces publics - CEP » du 21 février 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 1^{er} mars 2024,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui, 1 non et 2 abstentions (23 votants)

1. D'octroyer une participation financière à la Fondation Hainard pour concrétiser son projet.
2. De demander l'inscription d'une servitude de passage au bénéfice de la Commune de Bernex concernant le cheminement à travers le parc de la propriété.
3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 500'000.- destiné à ce projet.
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir cette dépense nette au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien, soit en 2027.

7. Propositions du Conseil municipal :

Avant de traiter les trois motions qui sont à l'ordre du jour ce soir, **la Présidente** rappelle que dans un premier temps, la motion est présentée succinctement. Cette présentation est suivie d'un vote sur l'entrée en matière. Si l'entrée en matière est acceptée, la ou le motionnaire donne lecture de la motion avec des explications plus approfondies, puis les débats sont ouverts. Pour finir, le texte est voté avec la possibilité de renvoi au Conseil administratif ou en commission.

- a) **Motion relative à l'installation de panneaux solaires sur le bâtiment en construction de Lully, le Ccube**

La Présidente passe la parole à Mme Marconi pour une brève présentation de la motion.

Mme Marconi indique que la motion demande à la Fondation de la commune de Bernex pour le logement (FCBL) d'équiper le futur centre culturel de Lully de panneaux solaires comme elle le fera sur les bâtiments de logements.

La Présidente passe au vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière est acceptée par 23 voix pour, à l'unanimité des membres présents.**

La Présidente passe la parole à Mme Marconi pour l'exposé de la motion.

Mme Marconi procède à la lecture de la motion (annexes) :

La Commission Durabilité et Sports (DS), dans sa séance du lundi 12 février 2024, a pris connaissance du bilan des installations de panneaux solaires sur les bâtiments communaux.

Elle a pu ainsi partager le constat du Conseil administratif sur l'importance d'équiper un maximum de surface de ce type d'installations, qui permettent d'augmenter une production locale d'énergie, avec des retours sur investissements rapides et bénéfiques aux finances communales.

La commission a pris note du choix de la Fondation du Logement d'équiper de panneaux solaires les bâtiments dévolus au logement du projet de Lully.

Dans ce contexte, pour être cohérent avec la politique énergétique de la commune, la commission estime que le bâtiment culturel de Lully, dit « le Ccube », doit également être équipé de panneaux solaires, malgré les difficultés dues à l'architecture de ce bâtiment.

Nantie des explications techniques et des projets de pose d'une telle installation sur ce futur bâtiment public, la commission demande à l'unanimité au Conseil administratif d'appuyer une demande d'installation de tels panneaux auprès de la Fondation du Logement, maître d'ouvrage de ce bâtiment.

La commission a également convenu que le projet définitif lui sera présenté et que celui-ci devra respecter le principe d'économicité, soit un investissement rationnel, équilibré et efficient (rapport efficacité-coût).

En conséquence et sur la base de ces éléments, la commission DS propose au Conseil municipal d'approuver cette motion et de demander au Conseil administratif de nantir le Conseil de la Fondation du logement de cette invite.

Les commissaires de la commission Durabilité et Sports

Bernex, le 12 mars 2024

La Présidente ouvre la discussion sur cette motion.

M. Jesus signale que l'architecte avait été reçu en commission et que celui-ci était assez réfractaire à l'idée d'installer des panneaux solaires sur ce bâtiment. Il proposerait d'inviter la FCBL dont le Président est M. Vonlanthen, Maire.

M. Vonlanthen indique qu'effectivement, l'architecte aurait souhaité installer des tuiles solaires, mais que cette solution est beaucoup plus chère et que le retour sur investissement n'en vaut pas la peine. Le Conseil de fondation, qui se réunira le 18 mars prochain, attend avec impatience la délibération du Conseil municipal relative à l'installation de panneaux solaires sur le bâtiment dit le Ccube. Le même type de panneaux que pour les autres bâtiments y sera posé, avec un retour sur investissement estimé entre 12 et 13 ans. C'est au Conseil de fondation, en tant que propriétaire et maître de l'ouvrage, de décider.

M. Jesus remercie des précisions. Il avait compris qu'il était question de mettre des tuiles de Bardonnex. Si celles-ci sont recouvertes par des panneaux solaires, il vaudrait mieux choisir d'autres tuiles.

Mme Antille pense que M. Jesus se réfère à une discussion qui a eu lieu en commission Culture et Espaces publics. L'architecte avait donné sa vision du bâtiment du Ccube, laquelle n'est pas forcément portée par le maître d'ouvrage. La vision de l'architecte a été rattrapée par un principe de réalité. Il est nécessaire que les panneaux solaires soient efficaces.

M. Gioria précise que la tuilerie de Bardonnex n'existe plus.

Mme Chassot ajoute que cette pose de panneaux solaires rentre tout à fait dans le cadre de la suite du référendum relatif aux panneaux solaires sur les abribus. L'investissement sera beaucoup plus rentable ici qu'avec quelques m² de panneaux solaires posés sur des abribus. Le PLR se réjouit de cette initiative.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met la motion au vote.

- La motion est acceptée et renvoyée au Conseil administratif pour traitement par 23 oui, à l'unanimité des membres présents.

b) Motion du groupe PLR intitulée : « Sensibilisons les jeunes à la politique communale »

La Présidente passe la parole à Mme Echard pour une brève présentation de la motion.

Mme Echard indique que cette motion a pour objectif de sensibiliser les jeunes à la politique communale et demande au Conseil administratif de prendre part à la Semaine de la démocratie en organisant un événement durant cette semaine.

La Présidente passe au vote sur l'entrée en matière.

- L'entrée en matière est acceptée par 22 voix pour et 1 voix contre (23 votants).

La Présidente passe la parole à Mme Echard pour la lecture de la motion.

Mme Echard procède à la lecture de la motion (annexes) :

Exposé de motifs

En octobre, la chancellerie du canton de Genève organise, pour la dixième année consécutive, la semaine de la Démocratie en partenariat avec des associations et des écoles ayant pour objectif de sensibiliser les jeunes à la politique. Certaines communes genevoises se sont également engagées dans ce projet en proposant une activité ludique autour de cette thématique. La Commune de Bernex ne participe pas encore à cette initiative. Hormis les promotions citoyennes et des petites actions ciblées, elle n'est pas assez active pour valoriser et promouvoir la politique au niveau local. De plus, la politique communale est souvent la grande oubliée dans l'éducation et l'information. Afin que chaque jeune puisse avoir l'occasion d'en apprendre davantage sur le fonctionnement des institutions démocratiques, les droits et les responsabilités des citoyens, la Commune de Bernex se doit de s'impliquer dans ce projet en organisant un événement participatif au cours de cette semaine.

Vu que le droit de vote est un droit fondamental,

Vu que les abstentionnistes sont souvent les grands gagnants lors des élections et votations,

Vu le taux élevé d'abstention chez les jeunes,

Vu le manque de connaissance de la politique communale,

Vu l'insuffisance de mesures visant à informer, à promouvoir et sensibiliser les jeunes à la politique au niveau communal,

Vu l'absence d'événements organisés par la Commune de Bernex lors de la semaine de la démocratie,

Sur proposition du groupe PLR

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

Prendre part à la semaine de la démocratie en organisant un événement participatif sous forme de conférence ou d'atelier pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Travailler avec les acteurs sociaux et toute autre partie prenante jugée pertinente pour veiller à la réussite de ce projet.

Se rapprocher de la chancellerie du canton de Genève en vue d'être partenaire de la semaine de la Démocratie.

Pour le Groupe PLR, Aude Echard

La Présidente ouvre la discussion sur cette motion.

M. Gioria indique que le groupe Le Centre trouve la proposition intéressante, mais pense qu'elle manque furieusement de propositions. Pour cette raison, il propose le renvoi en commission Sociale et Vie associative (SVA).

La Présidente ouvre le débat sur cette proposition de renvoi en commission.

M. Perrier précise que son intervention ne concerne pas le renvoi en commission, mais la motion elle-même. Bien qu'il trouve l'idée très intéressante, il relève que cela fait 10 ans que cette semaine de la démocratie existe et que l'on arrive maintenant à la fin de la quatrième année de cette législature. Sauf erreur ou omission de sa part, il n'a pas vu une seule fois le PLR proposer quelque chose pour les jeunes. Et voilà qu'à une année des élections, ce parti en général et Mme Echard en particulier, se réveillent et se demandent comment attirer les jeunes. **M. Perrier** estime cette motion totalement électoraliste et pour cette raison, il s'abstiendra.

M. Zufferey signale que la commune de Bernex agit pour les jeunes puisqu'elle participe à un programme qui vise à développer un feuillet d'information destiné spécifiquement à la jeunesse et distribué aux jeunes de la commune. C'est un élément important à souligner en termes politiques, notamment en ce qui concerne la connaissance de la politique communale. Un renvoi en commission permettrait d'étudier ce que la commune fait déjà dans ce domaine, ce qui ne serait pas inintéressant.

M. Zufferey souligne encore qu'il est bien de se lier et de développer des activités, mais que cela a un coût. Il faut pouvoir ensuite supporter ce coût et voter les projets, ce que le groupe VERSO fait en tout cas. Il invite les autres groupes à le faire également et à suivre ce qui est demandé en termes de budget ou d'autres propositions.

Mme Echard souhaite répondre à M. Gioria. Elle explique que le groupe PLR a discuté du fait de proposer une motion plus précise ou pas. Le souhait est vraiment de laisser les acteurs sociaux - travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et BUPP - construire ce projet avec les jeunes. L'idée est là, mais Mme Echard a déjà des propositions en tête.

M. Gioria pense qu'il est bien de laisser l'équipe des TSHM faire des propositions, mais qu'il serait aussi intéressant d'avoir les propositions du groupe PLR. Il observe que cette motion circule également dans d'autres communes et que l'on voit souvent arriver de telles motions bateau une année avant les élections. Cependant, **M. Gioria** trouve la proposition intéressante et serait pour la renvoyer en commission afin de la creuser. Cela permettra de travailler avec les travailleurs sociaux, mais il est important que les conseillères et conseillers municipaux puissent aussi avoir leur mot à dire. On ne peut pas faire des propositions générales et demander aux acteurs concernés de régler tous les détails.

De son côté, par son intervention intéressante, M. Zufferey a souligné la question des coûts. À sa suite, M. Gioria observe que faire travailler des employés communaux sur un nouveau projet a un coût et que celui-ci doit ensuite être voté.

M. Vuille serait aussi partisan d'un renvoi de la motion en commission. Il constate que la motion demande au Conseil administratif de faire quelque chose, mais pense que le Conseil municipal peut aussi faire quelque chose. Les jeunes seraient certainement intéressés de savoir ce que des conseillères et conseillers municipaux - et pas seulement le Conseil administratif - pensent de la démocratie et du système politique.

M. Rossini trouve cette motion très louable et partage ce qui a été dit. Il est assez surpris du fait que la motion ne comporte pas de précisions plus concrètes concernant les coûts. De son avis, il vaudrait la peine d'aller plus en détail dans la concrétisation et la mise en place de cette idée. Pour ces raisons, **M. Rossini** est tout à fait favorable à un renvoi en commission.

M. Vonlanthen ajoute qu'un renvoi en commission SVA permettra d'élargir le débat et de discuter des possibilités. Les TSHM de la FASe pourraient être auditionnés à ce sujet dans une prochaine séance de la commission. Aussi, il pense que cette action n'aura pas forcément un coût très important puisqu'il s'agirait de mettre en place un dispositif de manière ponctuelle, au moment de la semaine de la démocratie.

M. Vonlanthen signale également que plusieurs actions ponctuelles destinées aux jeunes ont déjà été faites (avec notamment des visites de la mairie, un vote sur la patinoire dans la salle du Conseil municipal). Si l'action se veut un peu plus large, le canal des travailleurs sociaux peut être intéressant puisque ceux-ci sont en contact permanent avec les jeunes.

Suite à l'intervention de M. Vuille, **M. Perrier** indique qu'il peut tout à fait se rallier à cette proposition de motion si le Conseil municipal la prend en main. À ses yeux, la proposition n'est pas inintéressante, mais le timing et la façon dont les choses étaient présentées ne lui convenaient pas. Il indique être favorable à un renvoi en commission.

Mme Chassot observe qu'une demande de renvoi en commission a été présentée et que logiquement, les discussions auraient dû porter directement sur cet objet. Aussi, elle trouve désolant d'avoir à subir les attaques de certains sur cette proposition de motion. En tant que groupe PLR Bernex, elle n'a pas eu le sentiment que la proposition de Mme Echard était à portée électorale. Elle trouve désolant de la part des autres groupes politiques de toujours attaquer le PLR parce que celui-ci ne veut pas dépenser.

M. Jesus demande quand aura lieu la Semaine de la démocratie.

Mme Echard lui indique qu'elle aura lieu en octobre.

M. Jesus comprend donc que la motion demande de faire quelque chose pour le mois d'octobre. Il ne voit pas le problème et ne pense pas que la proposition est électoraliste.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet au vote la proposition d'un renvoi de la motion en commission SVA.

- **Le renvoi de la motion en commission Sociale et Vie associative pour traitement est accepté par 22 oui et 1 abstention (23 votants).**

c) Motion du groupe PLR visant à créer, après étude de faisabilité, des abris-bus entre la route de Soral et la route de Lully

La Présidente passe la parole à M. Jesus pour une brève présentation de la motion.

M. Jesus indique que cette motion concerne la création d'abris-bus à Lully qui en manque cruellement et qui en a encore perdu un dernièrement sur la route de Soral vers la fontaine. Actuellement, sur neuf arrêts, il n'y a plus qu'un abribus.

La Présidente passe au vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière est acceptée par 23 voix pour, à l'unanimité des membres présents.**

La Présidente passe la parole à M. Jesus pour la lecture de la motion.

M. Jesus procède à la lecture de la motion (annexes) :

Exposé des motifs :

Entre la route de Soral (au niveau de la route Alphonse Ferrand) et de la route de Lully, il n'existe actuellement qu'un seul petit abris-bus au niveau du vieux Lully, bien que les arrêts des TPG le long de ces deux routes soient actuellement de huit.

Vu la volonté de la commune de Bernex de faciliter l'accès aux transports en commun à la population, notamment aux personnes à mobilité réduite.

Vu l'incapacité pour les usagers de s'abriter des intempéries et des rayons du soleil et du vent sur cet axe.

Vu que l'attente à l'abri d'un abri-bus est moins stressant que de rester exposé aux éléments météorologiques.

Vu le nombre croissant et futur d'usagers (lycéens, travailleurs, personnes âgées) des TPG Vu l'insécurité induite aux deux arrêts sur le Pont de Lully (piste cyclable)

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe PLRB

Le Conseil municipal

INVITE SON CONSEIL ADMINISTRATIF

A créer, après étude de faisabilité, deux abris-bus, l'un au niveau de l'école de Lully/Sézenove (arrêt Pré-Poli) l'autre sur ou près du Pont de Lully.

Toute autre variante visant la création d'abris-bus sur le tronçon route de Soral/route de Lully sera la bienvenue.

A tout mettre en œuvre pour garantir dans les meilleurs délais la réalisation de ces abris-bus pour le bien des habitants et usagers des transports publics à Lully.

La Présidente ouvre la discussion sur cette motion.

M. Gioria annonce que Le Centre, bien que trouvant la proposition tout à fait adéquate, demande un renvoi en commission Economie et Sécurité (ES), car il estime cette motion incomplète et souhaiterait que la commission se penche sur l'ensemble de la commune. Ce que M. Jesus a décrit concernant Lully peut également être dit du côté de Loëx, voire de Sézenove.

La Présidente ouvre la discussion sur la proposition de renvoi en commission.

Mme Antille précise que la commune de Bernex a la volonté, mais surtout l'obligation légale de rendre les arrêts de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ce travail sur les abris de bus, et en particulier pour les hameaux excentrés de la commune, représente vraiment un travail à faire en commission. La commission ES peut donc tout à fait se saisir de ce sujet.

Mme Chassot est favorable à un renvoi en commission pour discuter de l'ensemble des arrêts de la commune qui nécessiteraient, en fonction de leur fréquentation notamment, de bénéficier d'abris.

Aussi, les TPG ont récemment fait une présentation en commission et en lien avec celle-ci, la commission pourra travailler sur ces thèmes.

M. Perrier est d'avis que la proposition de M. Jesus est absolument nécessaire. Il est ravi d'entendre la proposition d'étendre cette réflexion à l'ensemble des arrêts de la commune, notamment de ceux des hameaux de Loëx et Sézenove. **M. Perrier** est donc favorable à un renvoi en commission pour effectuer ce travail nécessaire.

M. Jesus signale que le groupe PLR souhaitait faire une telle motion depuis longtemps, mais ne l'a pas proposée avant, car, malheureusement, les trottoirs n'étaient pas encore adaptés. Pour répondre à Mme Antille, il précise qu'il ne s'agit pas des accès aux personnes à mobilité réduite et que l'objectif est d'offrir une protection aux personnes. De son avis, il est urgent de faire quelque chose, car les étés deviennent très chauds et les usagers des TPG sont de plus en plus nombreux. Aussi, il craint qu'un renvoi en commission fasse trainer le dossier. Il en donnera le témoignage plus tard en évoquant une autre motion qui a été déposée en 2022 et qui n'a pas encore été traitée.

La parole n'étant plus demandée, la **Présidente** met au vote la proposition d'un renvoi de la motion en commission.

- **Le renvoi de la motion en commission Économie et Sécurité pour traitement est accepté par 23 oui, à l'unanimité des membres présents.**

8. Informations

La **Présidente** rappelle que ce point concerne des informations à portée générale, qu'il ne s'agit pas de questions et qu'aucun débat ne peut avoir lieu.

Guylaine ANTILLE :

Création du parc Delétraz à Lully

Le chantier a débuté fin février (à proximité du pressoir) et le parc sera ouvert au public d'ici la fin du mois d'avril. Une inauguration officielle sera organisée en juin. Une invitation à ce sujet vous parviendra en temps utiles.

Gilbert VONLANTHEN :

Cérémonie des mérites bernésien-ne-s

La traditionnelle remise des mérites se déroulera le 20 mars 2024, à 19 h, à la salle événementielle des Evaux. Cette manifestation est exclusivement sur invitation et les Conseillères et Conseillers municipaux souhaitant y assister sont priés de confirmer leur présence à Isabelle Sermondade d'ici le mercredi 13 mars.

Conférence prévention-sécurité pour les seniors de la région

Présentée par la Police, la Police municipale et les TPG, cette conférence aura lieu le jeudi 28 mars 2024, à 14 h, à la salle communale de Confignon.

Centre aéré d'été

Les inscriptions - en ligne uniquement - débuteront le lundi 11 mars et se termineront le dimanche 17 mars 2024. 32 places sont disponibles par semaine et le centre aéré accueille uniquement les enfants de 4 à 12 ans, domiciliés sur Bernex ou Confignon. Les enfants de 4 ans doivent avoir déjà effectué la première primaire pour y participer.

Cyril HUGUENIN :

Patinoire 2023-2024

La saison s'est très bien déroulée, avec un grand succès ; environ 11'000 personnes ont fréquenté la patinoire, malgré la météo un peu capricieuse (pluie) et trois semaines de moins que l'an dernier pour des questions énergétiques. L'augmentation de nombre de classes est à signaler puisque 241 classes ont fréquenté la patinoire contre 179 l'hiver dernier.

M. Gioria tient à remercier le Ski Club Bernex de l'invitation faite au Conseil municipal, mais surtout du travail qu'il fait à longueur d'année pour faire skier des jeunes et des moins jeunes.

9. Questions

La Présidente rappelle que selon les articles 41 et 42 du Règlement du Conseil municipal, qui traitent des questions, les questions écrites doivent être brièvement rédigées et succinctement motivées. Elles sont à poser au Conseil administratif, mais doivent être remises à la Présidente du Conseil municipal dûment signées. Les questions orales peuvent obtenir une réponse en direct ou lors d'une prochaine séance. Il n'y a pas de débat possible, ni sur la question ni sur la réponse. Les réponses sont succinctes et précises.

M. Jesus revient sur une motion déposée le 1^{er} mars 2022 qui invitait le Conseil administratif à créer après étude une signalétique de modération au moyen de panneaux incitant les cyclistes à la prudence envers les piétons sur la promenade de Lully au bord de l'Aire. Il observe qu'à ce jour, l'on ignore si cette demande a été prise en compte. D'après son souvenir, cela devait faire l'objet d'une signalétique beaucoup plus vaste, mais il constate que rien n'a été fait depuis deux ans.

Mme Antille indique qu'il n'est pas juste de dire que rien n'a été fait. Un travail a été fait sur le concept global de signalisation sur le Coteau et l'ensemble des axes qui pouvaient faciliter les traversées cyclistes - et pas seulement sur la promenade de l'Aire. Ce travail a été fait en conformité avec ce qui est autorisé en termes de signalétique. Des panneaux de signalisation ont été mis en place l'année passée (limitations de vitesse et interdictions sur certains axes pour les vélos de plus de 40 km/h). Une présentation a été faite à ce sujet en commission. Des panneaux davantage visibles sont notamment présents au moment des vendanges, car des conflits d'usage sont possibles entre les différents usagers des routes dans le vignoble.

Ayant reçu récemment un flyer d'un parti politique bernésien dans sa boîte aux lettres, **M. Gioria** l'a lu avec beaucoup d'attention. Une affirmation présente en pages 6 et 7 du document l'a questionné : il est fait mention d'une demande de crédit votée en octobre 2022 pour un montant de CHF 3'910'000 pour 50 containers. Il demande si le Conseil administratif peut lui confirmer que le nombre de 50 containers est exact pour cette dépense.

M. Huguenin précise que plusieurs containers sont nécessaires pour faire une classe puisque donner de l'enseignement dans un container maritime semble compliqué. Il ne se souvient plus du nombre exact de containers, mais sachant que 6 classes y ont été installées, il pense que l'on ne doit pas être très loin des 50 containers. Cependant, ce chiffre est trompeur, car ce qui est important et essentiel est que l'ensemble des parties prenantes des pavillons provisoires - les enseignants, les élèves, l'association des parents d'élèves, les concierges - est extrêmement satisfait de la qualité de ceux-ci. **M. Huguenin** confirmera le nombre précis de containers maritimes lors du prochain Conseil municipal.

M. Vez signale que les Conseillères et Conseillers municipaux ont reçu une décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) relative à l'attribution d'un fonds intercommunal pour la construction d'un centre culturel à Châtelaine. Il demande si la commune de Bernex pourrait demander une subvention auprès de l'ACG pour le Ccube.

Mme Antille répond que lorsque la commune de Bernex sera propriétaire du Ccube, ou en voie de l'être, elle pourra éventuellement en faire la demande. Pour l'instant, c'est la Fondation de la commune de Bernex pour le logement (FCBL) qui est propriétaire et maître de l'ouvrage.

M. Vonlanthen précise que d'une manière plus générale, pour solliciter le fonds intercommunal, il est nécessaire que le projet soit intercommunal, ce qui n'est pas le cas du Ccube qui est essentiellement pensé pour Bernex. L'idée serait par contre peut-être bonne pour le projet du Triangle si Bernex y fait quelque chose avec les communes d'Onex et de Confignon. De son côté, Vernier vise par exemple toute sa région avec son projet. **M. Vonlanthen** pense donc que même si Bernex avait pu demander une subvention pour le CCube - ce qui n'est pas le cas aujourd'hui pour des questions juridiques puisque la FCBL est le maître de l'ouvrage -, cela n'aurait pas été possible étant donné que le projet n'est pas intercommunal.

M. Gioria demande si le Conseil administratif peut confirmer que les associations qui demandent à louer un local à la commune paient la location dès la première réservation.

M. Huguenin confirme que les associations et clubs paient dès la première location. L'ensemble des locations leur sont facturées. Ce débat avait eu lieu en commission Durabilité et Sports lors de l'examen du budget il y a quelques années.

La Présidente clôt cette séance du Conseil municipal à 21 h 15 et remercie les Conseillères et Conseillers municipaux pour leur attention. Toutes et tous sont cordialement invités à l'apéritif qui suit au carnotzet de la mairie.

**La prochaine séance est fixée au
mardi 16 avril 2024
à 20 h.**

Le Secrétaire :

La Présidente :

François Jesus

Christine Novelle Damond

Bernex, le 21 mars 2024